

Par email à info@staedteverband.ch

Union des villes suisses
Monsieur Martin Flügel, directeur
Monbijoustrasse 8,
3001 Berne

dossier traité par SIL/Dir/XC
notre réf. S.2/2022/04 – jw
votre réf.

Lausanne, le 15 septembre 2022

Prise de position dans le cadre de la mise en consultation des mesures prévues en cas de pénurie de gaz

Monsieur le Directeur,

La Municipalité de Lausanne salue la réaction rapide du Conseil fédéral pour se doter des outils législatifs permettant de fixer un cadre pour faire face à une situation inédite de risque grave de pénurie de gaz naturel. Vous trouverez, en annexe, la prise de position de nos Services industriels qui sont un acteur important du secteur gazier suisse.

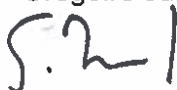
La Municipalité relève encore qu'elle est satisfaite du choix de la transparence sur les règles fixées, ce qui permet aux gestionnaires de réseaux de gaz de se préparer au mieux. Elle estime qu'**il est indispensable de procéder de la même manière dans le secteur de l'électricité** et que les ordonnances sur la gestion réglementée de l'électricité (OGEI) devraient être mises en consultation immédiatement ou au moins publiées pour faciliter la préparation. Elle propose à l'Union des villes suisses de profiter de la présente consultation sur les mesures prévues en cas de pénurie de gaz pour relever ce point important de son point de vue dans le cadre de la préparation à une pénurie d'électricité.

La Municipalité de Lausanne insiste enfin sur un point essentiel qui préoccupe les villes de Suisse romande : le marché du gaz étant assuré par différents distributeurs, il importe que d'éventuelles restrictions en cas de pénurie soient abordées de manière différenciée selon les spécificités régionales.

En espérant que nos remarques pourront être prises en considération, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



Annexe : ment.